

LA GARENNE-COLOMBES

Polémique sur les tarifs de cantine

La Garenne-Colombes était la dernière ville des Hauts-de-Seine à ne pas avoir mis en œuvre le principe du quotient familial pour la restauration scolaire. C'est désormais du passé. Fini le tarif unique de 3,42 € encore pratiqué cette année. Dès la rentrée prochaine, le prix de la cantine variera en fonction des revenus des parents. La mesure a été adoptée lors du dernier conseil municipal de l'été, le 1^{er} juillet. Les plus hauts revenus paieront le prix fort (3,52 €) et les classes les plus défavorisées se verront appliquer le tarif plancher (2,82 €).

💧 *C'est une mesure
en trompe-l'œil*

VINCENT FOULIARD,
CONSEILLER MUNICIPAL D'OPPOSITION

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes ? En fait, cette mesure est vivement critiquée par l'opposition municipale de gauche, qui réclamait pourtant sa mise en œuvre depuis de longues années. « Nous aurions aimé pouvoir nous en réjouir, mais force est de constater que nous sommes loin du compte, dénonce Vincent Fouliard, conseiller municipal du Parti socialiste.

L'élu regrette « une mesure en trompe-l'œil ». « Le tarif bas ne concerne qu'une infime minorité de Garennois. Les familles les plus aisées, quant à elles, verront leur tarif augmenter de 10 centimes d'euro seulement. Pour la grande majorité des parents d'élèves, ce quotient ne changera donc rien. »



LA GARENNE-COLOMBES, LE 14 AVRIL. Avec le nouveau système de quotient familial, le prix de la cantine variera entre 2,82 € et 3,52 €. (D.R.)

« Les parents d'élèves réclamaient un quotient familial avec des tranches équilibrées, explique l'adjointe chargée des affaires scolaires, Monique Rimbault. Nous avons répondu à leur demande. 46 % des familles paient le tarif fort, 13 % continuent à bénéficier du même tarif que celui pratiqué au cours de l'année scolaire écoulée, et 42 % paient 7 à 20 % de moins. A La Garenne-Colombes, les classes aisées aident les classes les plus pauvres. »

« A La Garenne-Colombes, on veut continuer à subventionner les hauts revenus en faisant supporter la charge aux plus faibles, rétorque l'opposant.

Quant aux familles les plus en difficulté, elles continueront à acquitter un tarif prohibitif. Dans les autres villes du département, les tarifs s'échelonnent entre 0,16 centime et 5 €, critique-t-il. Réponse de la mairie : « La Garenne n'est pas Neuilly ni Clamart. Chaque ville choisit son système. Dans notre commune, les garderies du matin et du soir sont gratuites, ce qui n'est pas le cas partout. De plus, nous avons choisi de maintenir l'aide allouée au cas par cas par le centre communal d'action sociale (CCAS). Elle varie de 0,50 à 2 € en fonction des situations financières des familles. »

C.H.